

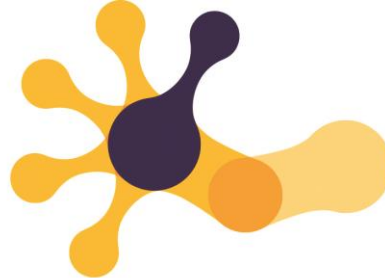


UNIVERSITÉ DE NANTES



BIOREGATE
POLE DE MEDECINE REGENERATRICE

Recherche,
Formation
à l'innovation
en PAYS
de la LOIRE



BIOREGATE

POLE DE MEDECINE REGENERATRICE

Appel à projets 2020 « Accueil de post doctorants étrangers »



UNION EUROPÉENNE



Région
PAYS
de la
LOIRE

CE PROJET EST CO-FINANÇÉ PAR LA RÉGION
ET LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL





Table des matières

A. Contexte de l'appel à projets	3
B. Objectifs de l'appel à projets.....	3
C. Critères de l'appel à projets 2019-2020	5
D. Modalités de financements.....	6
E. Engagements du porteur de projet.....	6
F. Procédure d'envoi, de sélection, calendrier	7



I. CAHIER DES CHARGES

A. Contexte de l'appel à projets

Le cluster Bioregate fédère les acteurs ligériens du triangle Recherche / Formation / Innovation dans le domaine de la médecine 4R (Remplacer, Réparer, Régénérer, Reprogrammer) dans le but de renforcer la filière depuis la recherche jusqu'à l'innovation et d'accroître sa compétitivité et sa notoriété internationales.

Le cluster Bioregate, inauguré en novembre 2015, unit formellement les établissements/tutelles impliqués dans la thématique sur le territoire ligérien (INSERM, IFREMER, INRA, Oniris, Universités de Nantes, Angers, Le Mans, CHUs de Nantes et d'Angers), le pôle de compétitivité Atlanpole Biotherapies et les collectivités territoriales.

Notamment grâce au soutien financier de la Région Pays de la Loire, Bioregate ouvre son appel à projets « Accueil de post doctorants étrangers » dédié aux membres du cluster Bioregate afin de favoriser les échanges avec les partenaires stratégiques Bioregate inscrits dans une feuille de route dédiée à son développement international.

Les dépenses liées aux salaires des post doctorants des projets lauréats devront être clôturées au plus tard le 10 juillet 2023.

B. Objectifs de l'appel à projets

L'appel à projet 2019-2020 financera des salaires de post doctorants en collaboration avec les spots identifiés dans la feuille de route « Stratégie Internationale Bioregate ». La subvention Bioregate pour le salaire de ce post doctorant doit s'inscrire dans un projet de recherche collaboratif incluant a minima un laboratoire ligérien compétent dans les domaines de Bioregate et un laboratoire partenaire associé faisant partie des partenaires stratégiques internationaux Bioregate.

Les porteurs de projet devront montrer le degré d'excellence de leur candidat au post doctorat ainsi que la qualité et la faisabilité du projet auquel vient contribuer cet étudiant post doctoral.

Les salaires post doctoraux seront attribués au laboratoire ligérien pilote du projet de recherche pour une durée de 12 à 18 mois maximum. Le salaire annuel pris en charge par Bioregate sera au maximum de 45 833 €, si un complément de salaire est nécessaire pour l'attractivité du candidat, il conviendra au porteur de projet de le trouver.

L'appel à projets sera clos dès l'épuisement des fonds.

Les objectifs de ce volet « Accueil de post doctorants étrangers » sont les suivants :

- ➔ Supporter la recherche dans le domaine de la **médecine 4R** (sont entendues sous le terme de médecine 4R toutes les techniques visant à restaurer une fonction biologique faisant défaut quelle qu'en soit la cause)
 - Les projets éligibles concernent
 - Prioritairement, la recherche thérapeutique (facteurs solubles, thérapies cellulaires avec cellules modifiées ou non, thérapie génique, ingénierie



tissulaire, bio-/nanomatériaux, organogénèse expérimentale, réparation biomécanique...)

- La recherche diagnostique et d'outils de suivi des traitements de médecines réparatrice et régénératrice
- La recherche d'outils, de supports, d'équipements spécifiques ou clés pour la recherche ou le développement des thérapies de médecine réparatrice et régénératrice (ex. 3D/bio printing, amélioration des systèmes de bioproduction, culture cellulaire 3D, culture d'organoïde pour du drug screening...)

Nota Bene 1 : Si aucun champ d'application médical n'est exclu pour les projets proposés dans cet appel d'offre, le renforcement de la compétitivité dans les domaines ostéo-articulaire, dermatologique, métabolique (pancréas, foie), gastroentérologique, neuro-musculaire et cardio-vasculaire est souhaitable.

Nota Bene 2 : les projets sur le thème du traitement du cancer ne sont pas éligibles hormis ceux relatifs à la régénération, par exemple les projets qui viseraient à reconstruire les tissus lésés après une exérèse tumorale.

- ➔ Faire **émerger une recherche novatrice**. La dotation Bioregate ne peut pas être assimilée aux autres modes de financement existants de la recherche. Cette aide doit permettre **d'acquérir des compétences** et des résultats préliminaires en vue de consolider des demandes financements plus compétitives et en particulier **vers des financements Européens et internationaux ou de valorisation**.
- ➔ **Renforcer le développement et le rayonnement internationaux du réseau d'acteurs ligériens Bioregate** en encourageant la recherche collaborative entre **au moins une structure de recherche de la Région Pays de la Loire et un partenaire stratégique international Bioregate**.

Ces partenaires internationaux sont :

- Le réseau ThéCell, Région de Québec, Canada : <http://www.reseauthecell.qc.ca/index.php/en>
- L'OIRM (Ontario Institute for Regenerative Medicine), Canada: <https://oirm.ca/>
- L'Université de Liège, Belgique : https://www.uliege.be/cms/c_8699436/en/portail-uliege
- L'Université Catholique de Louvain : <https://uclouvain.be/en/index.html>
- Curam, Galway, Irlande : <http://www.curamdevices.ie/>
- CUSTOM (Center for Stem Cell & Organoid Medicine), Cincinnati, USA: <https://www.cincinnatichildrens.org/research/divisions/c/CuSTOM>

Vous pouvez aussi consulter le document de stratégie internationale Bioregate décrivant ces partenaires sur l'extranet du site www.bioregate.com .

Rq 1 : Ces partenaires internationaux ainsi que d'autres laboratoires du périmètre Bioregate peuvent faire l'objet d'une recherche collaborative mais seul l'un des partenaires ligériens est éligible au financement du salaire post doctoral.

Rq 2 : Comme le partenaire international collaborant dans le cadre du programme de recherche du post doctorant, ne bénéficie pas de subvention Bioregate, il sera alors indiqué en tant que partenaire associé dans le projet, tout comme l'autre éventuel laboratoire ligérien.



C. Critères de l'appel à projets 2019-2020

1. Éligibilité

- Projet porté par un(e) enseignant-chercheur ou chercheur titulaire basé en Pays de la Loire et rattaché à un laboratoire académique d'un organisme ou d'un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche. Ce porteur de projet est le futur encadrant du candidat au post doctorat.
- Projet en partenariat avec l'un des laboratoires des partenaires stratégiques internationaux Bioregate
- Profil du candidat post doctorant :
 - ne peut être de nationalité française
 - a obtenu son doctorat depuis moins de 3 ans
 - excellence scientifique (le CV du candidat comprenant sa liste de publications et de brevets ainsi qu'une lettre de recommandation d'un chercheur l'ayant encadré sont à annexer au dossier)
- Projet en adéquation avec les objectifs de recherche et les axes du présent appel à projets
- Projet nouveau/original en regard de l'état de l'art (aux niveaux académique et industriel)
- Les projets orientés vers le développement d'un produit identifié pour une cible identifiée seront privilégiés
- Durée maximale du projet : 12 à 18 mois
- Dossier complet y compris dans les éléments administratifs et financiers, **écrit en anglais**, bien rédigé

2. Critères de sélection

- Crédibilité et ambition des objectifs scientifiques et techniques du projet
 - Qualité du candidat au post doctorat
 - Complémentarité des compétences au niveau du consortium
 - Crédibilité des objectifs en termes de temps, de financement, de ressources humaines apportés pour aller jusqu'au bout du projet
 - Justification du positionnement concurrentiel du projet
 - Argumentation sur la plus-value du projet pour le développement international du/des partenaires ligériens et du collectif Bioregate
- Qualité de la réflexion des plans de valorisation et sur les prolongements à venir du projet (effet de levier sur des financements européens ou internationaux ou de valorisation, perspectives de collaboration ultérieure avec le post doctorant et/ou la laboratoire étranger partenaire)



D. Modalités de financements

Bioregate ne financera que le salaire du post doctorant accueilli en région Pays de la Loire et cela selon les grilles standards soient au maximum 45 833 € pour 1 an. Le laboratoire porteur voire le laboratoire porteur et ses partenaires ligériens et le laboratoire partenaire étranger sont en charge d'apporter toutes les ressources complémentaires nécessaires à la réalisation du projet auquel contribue le post doctorant.

Ces ressources sont préférentiellement acquises au moment du dépôt du projet. Toutefois, une partie de financement prospectif est acceptable à ce moment. Ce financement devra néanmoins être valide au moment de la mise en place de la convention de financement pour les projets lauréats. Compte tenu des modalités de financement décrites ci-dessous, le laboratoire porteur bénéficiaire d'une subvention Bioregate devra ouvrir une ligne budgétaire dédiée au projet et demander des avances à leur établissement gestionnaire.

Le paiement s'effectuera selon le calendrier suivant :

- Acompte de 80% après signature de la convention
- Reliquat libéré après la fin du projet et selon la validité des justificatifs scientifiques et financiers apporté par le porteur de projet

Nota Bene : Cet appel à projet cible avant tout des partenariats académiques, si néanmoins il existait un partenaire privé, l'accord de consortium doit permettre d'établir l'absence d'aide indirecte conformément aux réglementations européennes en vigueur (encadrement 2014/C 198/01 – JOUE 26/06/2014 C198/1 ou tout texte s'y substituant). Pour toute information à ce sujet, se renseigner auprès de nissrine.mekkaoui@univ-nantes.fr.

E. Engagements du porteur de projet

Communication

- Le porteur devra dresser des bilans d'activité :

- un bilan à mi-parcours conditionnant la poursuite du financement
- un bilan final dans lequel seront fournis
 - un bilan financier
 - un bilan scientifique
 - les informations quant aux suites données au projet
 - soumission du projet à un financement européen/international plus compétitif et/ou obtention d'autres financements relais pour la valorisation par exemple
 - perspectives de collaboration avec le post doctorant engagé et/ou le laboratoire étranger partenaire ou un laboratoire issu du même spot

Le porteur de projet ayant bénéficié d'une subvention Bioregate peut être appelé à présenter le projet lors des réunions de gouvernance, animations ou assemblées générales organisées par Bioregate. Il s'engage donc à répondre positivement à cette demande soit lui-même ou par représentation d'un collaborateur du consortium.

Il s'engage à fournir en français et en anglais un résumé non confidentiel du projet et de ses avancées afin que celui-ci soit publié notamment sur le site internet Bioregate

De manière générale, les bénéficiaires de financement Bioregate s'engagent à faire connaître le



cluster Bioregate. En particulier, ils citent Bioregate et la Région Pays de la Loire dans leurs communications relatives au projet financé et utilisent la charte graphique (logos Bioregate, RFI et Région Pays de la Loire) dans leurs communications. Ces éléments sont disponibles sur l'extranet du site bioregate www.bioregate.com.

2. Accord de consortium

Les partenaires se rapprocheront de leurs tutelles afin d'élaborer un accord de consortium. Celui-ci devra mentionner les droits et devoirs des partenaires et décrire les processus de décision en cas de dysfonctionnement. Cet accord devra aussi établir un bilan d'entrée des apports de chaque partenaire et de sortie des livrables attendus afin que la propriété intellectuelle générée soit distribuée comme il convient. Cet accord devrait être produit avant le démarrage du projet.

3. Contrat de travail

Il relève de la responsabilité de la tutelle gestionnaire de la subvention Bioregate d'établir un contrat de travail en bonne et due forme pour le post doctorant accueilli. Le porteur du projet sera en charge de transmettre une copie ce contrat de travail signé par les parties par e-mail à l'attention de nissrine.mekkaoui@univ-nantes.fr et cela dès que celui-ci est prêt.

F. Procédure d'envoi, de sélection, calendrier

Le dossier complet, **rédigé en anglais dans la matrice en anglais**, est à adresser par voie électronique (avec les visas du porteur de projet ligérien, de son responsable de laboratoire et de son chef d'établissement du porteur de projet ainsi que la lettre d'engagement du partenaire étranger et de son responsable hiérarchique) à l'adresse mail suivante : nissrine.mekkaoui@univ-nantes.fr. L'évaluation se fera « au fil de l'eau » jusqu'à épuisement des fonds.

Les modalités de convention/notification de financement entre l'établissement gestionnaire de la subvention Bioregate et l'Université de Nantes pour Bioregate seront explicitées au porteur du projet, il sera à la charge de ce dernier d'informer ses partenaires et de recueillir les éventuelles informations faisant défaut dans le dossier projet. Les 1^{ers} versements auront lieu une fois ces conventions/notifications de financements finalisées (ceci inclut en annexes les documents projet et financier ainsi que le contrat de travail du post doctorant) et signées.